

Fiche de suivi des préconisations
du Conseil de développement de l'Eurométropole de Strasbourg
"Contribution à l'objectif zéro déchet, zéro gaspi"
 Février 2024

1

Objet	Contribution à l'objectif zéro déchets – zéro gaspi - octobre 2022
Dates clés	<ul style="list-style-type: none"> - Septembre 2021 : 1er échange entre la commission « Services publics du quotidien » et le service de la collecte de l'Eurométropole de Strasbourg. Choix du sujet de travail de la commission : les freins expliquant les difficultés des citoyens à changer de comportement (suite au constat qu'en dépit d'un effort soutenu et ancien de l'EMS en termes de sensibilisation / communication, les pratiques de tri ou de valorisation des déchets domestiques, demeurent inégalement appropriés). - Octobre 2022 : Présentation des travaux au service de la collecte - Décembre 2022 : Transmission de la contribution finalisée à la VP thématique
Descriptif succinct	<p>La note de synthèse du Conseil du Développement « Contribution à l'objectif Zéro déchets », après une enquête et des ateliers, énonce environ 80 propositions regroupées en 4 thèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La sphère privée ○ L'espace public ○ Le monde de l'entreprise, de l'industrie ○ L'univers des politiques. <p>En conclusion, le Conseil du développement invite par ailleurs l'Eurométropole à plus et mieux communiquer au-delà des publics déjà sensibilisés en valorisant notamment l'engagement et les actions menées par les citoyens dans les communes et quartiers.</p>

Réponse aux préconisations

Les orientations de la politique déchets ont été adoptées par la délibération du 25 juin 2021, avec un objectif de réduction du poids de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de 50% entre 2010 et 2030 ainsi que les actions pour y parvenir.

L'atteinte de ces objectifs repose notamment sur le développement des collectes de déchets avec

- **Le déploiement de la collecte des biodéchets (2022-2025)** : ce dispositif permet de valoriser les déchets alimentaires qui représentent aujourd'hui environ un tiers de la poubelle bleue. Au terme de l'année 2023, plus de 260 000 habitants ont bénéficié de ce nouveau mode de collecte avec un déploiement total qui sera achevé fin 2025. À ce jour, la performance de collecte observée est, en moyenne, de près de **14kg/an/habitant** (et jusqu'à 18kg/an/habitant sur certains quartiers de Strasbourg), soit au-dessus de l'objectif moyen de 12 kg/an/habitant fixé au début du projet. Les taux d'erreurs de tri sont faibles, en dessous de 3%.
- **L'extension des consignes de tri**, opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023 qui simplifie le geste du tri pour l'utilisateur.

Elle repose également sur le **Plan d'action Objectif Z, zéro déchet, zéro gaspi (2021 – 2026)** qui détaille à l'échelle du territoire, les objectifs de réduction des déchets et définit les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un certain nombre de propositions identifiées dans le cadre de l'enquête et des propositions du CODEV s'inscrivent très directement et concrètement dans les 8 axes thématiques et 27 fiches action de ce plan :

1. Développer l'éco-exemplarité

2. Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire
4. Promouvoir l'éco-consommation
5. Gérer à proximité les biodéchets et réduire les déchets verts
6. Mobiliser et communiquer de façon innovante
7. Réduire les déchets des entreprises et du BTP
8. Financement lié au service rendu

Ce plan d'actions est par ailleurs l'aboutissement **d'un processus de co-construction et de consultation des partenaires et des habitants** en plusieurs étapes :

- 2019 : définition des orientations, diagnostic de territoire, co-construction et concertation avec les partenaires autour du projet et des fiches actions
- Mars 2021 : Validation du comité partenarial
- 15 avril – 5 mai 2021 : dans le cadre d'une consultation publique via la plate-forme "participer.eu", les habitants ont pu s'emparer des thématiques et formuler des avis. 500 votes ont été comptabilisés.
- Mai 2021 : Enrichissement suite à la consultation publique
- 25 juin 2021 : adoption et publication.

Le suivi de ce plan d'action est assuré par un Comité partenarial « Zéro déchet et économie circulaire » composé de plus de 200 membres issus de 140 structures : associations, acteurs économiques, chambres consulaires, bailleurs sociaux, élus ainsi que des citoyens du Conseil de Développement. Il a un rôle consultatif pour l'élaboration et le suivi annuel du plan d'actions et doit notamment permettre d'intégrer le point de vue des acteurs locaux.

Pour plus de lisibilité et éviter les redites, les éléments de réponse de l'Eurométropole ont été regroupées en quelques grandes thématiques en première partie de ce document avec un rappel en introduction de chaque paragraphe des propositions faites par le CODEV.

Cependant, comme le souligne le Conseil du développement, l'atteinte de ces objectifs repose également et avant tout sur l'engagement des citoyens dans la gestion des déchets et comment la Collectivité peut l'informer, le sensibiliser et l'accompagner dans le changement de ses pratiques au quotidien. Cette thématique fait l'objet de la seconde partie du présent document.

I. Les réponses aujourd'hui apportées par l'Eurométropole aux attentes exprimées dans la synthèse du Conseil de développement

a) Suremballage et gaspillage alimentaire : des actions de l'Eurométropole en complémentarité des obligations faites aux professionnels

Classement CODEV	Propositions	Thématique
Monde de l'entreprise, de l'industrie	48,2% Taxer plus fortement les produits polluants, en prenant en compte tous les paramètres, transport, méthode de fabrication, quantité de déchets	Fiscalité
	44.6% Taxer les publicités vantant un produit peu éco-vertueux et afficher un "déchet-score" (empreinte carbone, transport, durabilité, réparabilité ...)	
Univers des politiques	Taxer les objets à usage unique	
Espace public	Mettre en place un système de consigne dans les magasins	Consigne
Sphère privée	68.7% Instaurer des consignes pour tout type de verre, canettes, bouteilles plastiques et exposer dans les zones de fort passage des machines B:BOT (la bouteille plastique est transformée instantanément en paillettes PET)	
Espace public	Clubs de sport : interdire l'achat de bouteille plastique	
Monde de l'entreprise, de l'industrie	64.3% Imposer aux industries y compris pharmaceutiques, agro-alimentaires de repenser la fabrication, l'emballage des objets « jetables » ou à usage unique tels les lingettes, le conditionnement de médicaments	Emballage
	55.4% Interdire aux E&I le suremballage et leur imposer des emballages recyclables à 100%	
	Ne pas autoriser la mise en vente de nouveaux produits dont les emballages ne sont pas recyclables	
Sphère privée	Simplifier le recyclage du plastique des emballages alimentaires Agir à la source : producteurs et supermarchés. Pousser les députés à voter un texte de loi contre le sur-emballage, exiger des commerçants qu'ils mettent à disposition des poubelles pour les emballages superflus, le prix des produits qui respectent le zéro déchet devrait être moins cher (moins taxé peut être ? 0% TVA)	
Univers des politiques	Agir à la source : producteurs et supermarchés. Pousser les députés à voter un texte de loi contre le sur-emballage, exiger des commerçants qu'ils mettent à disposition des poubelles pour les emballages superflus, le prix des produits qui respectent le zéro déchet devrait être moins cher (moins taxé peut être ? 0% TVA)	
Espace public	52.4% Informer les usagers des restaurants, y compris scolaires et d'entreprise, du poids du gaspillage alimentaire (reste de repas) dans l'établissement Inciter les restaurants ou cantines de donner ou vendre à petit prix les restes et pourquoi pas les donner à des animaux (circuit à organiser)	Gaspillage alimentaire
Monde de l'entreprise, de l'industrie	62.5% Imposer aux magasins de donner ou vendre à prix coûtant les denrées alimentaires et/ou biens de consommation invendus	
Sphère privée	51.8% Cartographier sur toute l'Eurométropole les E&I éco-vertueuses 49,3% Créer des labels "éco-responsables" pour les restaurants/commerçants luttant contre le gaspillage alimentaire ou engagés dans le zéro déchet	

Les propositions du CODEV dans le domaine du suremballage ou du gaspillage alimentaire, légitimes et souhaitables, portent sur des champs qui ne relèvent cependant pas de la compétence de la collectivité mais de lois et dispositifs réglementaires : ainsi par exemple, l'Eurométropole n'a pas la compétence pour taxer des publicités ou des produits peu vertueux ou imposer des règles relatives au suremballage ou au gaspillage alimentaire.

Ces attentes des citoyens relèvent aujourd'hui d'obligations légales qui se sont considérablement renforcées ces dernières années avec notamment

- Dans le domaine de l'emballage et du suremballage, la loi AGEC du 10 février 2020 qui vise notamment à une fin progressive de tous les emballages plastiques à usage unique d'ici 2040...
- Dans le domaine du gaspillage alimentaire : obligation pour la restauration publique d'avoir une loi contre le gaspillage alimentaire (2015), obligation de proposer le "gourmet bag" pour les opérateurs de restauration (2021 – Loi EGalim), obligation de proposer une convention de don à associations pour les opérateurs de la restauration collective et de l'industrie agroalimentaire (2019) ...

Dans ces domaines, l'Eurométropole intervient ou accompagne des partenaires pour favoriser les comportements vertueux des acteurs ou les initiatives locales avec **par exemple** :

- Pour les emballages et le développement des consignes :
 - o Le soutien au développement de plusieurs systèmes de consignes pour réemploi sur le territoire : YSE, UZAJE, Alsace réseau consignes ;
 - o Le soutien aux associations avec l'accompagnement et la labellisation d'évènement dans le cadre d'Eco Manifestations Alsace avec notamment un réseau régional de plateformes de location et de lavage de gobelets réutilisables ou le soutien aux associations sportives pour le passage aux gourdes dans le cadre d'un appel à projet,
- Dans le domaine de la lutte contre gaspillage alimentaire,
 - o Le soutien à la Banque alimentaire pour le développement de la plate-forme numérique de dons Proxidon : ce dispositif a permis de sauver depuis sa création 16 000 repas soit 8 tonnes de denrées alimentaires, redistribués à 20 associations
 - o Le soutien et le partenariat avec des associations de lutte contre le gaspillage alimentaire et notamment l'association Tente des Glaneurs (5 à 7 tonnes récupérées soit environ 3 000 paniers / an) ou Les Retoqués (Développement de l'activité de conserverie anti-gaspillage).
 - o La sensibilisation des professionnels et notamment restaurateurs dans le cadre du Plan alimentaire territorial (PAT) : café thématique pour les sensibiliser à la gestion de leurs biodéchets et au gaspillage alimentaire
 - o Restauration scolaire Ville de Strasbourg : formation de lutte contre le gaspillage pour environ 150 agents, sensibilisation d'environ 200 enfants dans le cadre d'une animation "Gâchis, non merci! "; par ailleurs, la mise en place de la réservation obligatoire depuis 2018 a permis d'éviter environ 300 repas jetés tous les jours.
 - o Restauration scolaire Ville de Schiltigheim : accompagnement de 5 sites dans leur lutte contre le gaspillage alimentaire et la recherche d'une alimentation saine et durable (L'Avis en vert + Un demain vert).
 - o Un partenariat avec la Chambre de Consommation d'Alsace avec des animations en milieu scolaire, des ateliers, formations et sensibilisation de publics adultes, des visites de supermarchés ou lieux de production, des formations de relais locaux en matière d'éco-consommation avec des partenaires associatifs ou la participation à des évènements grands publics : un peu plus de 900 participants en 2022.
 - o Développement du "Gourmet Bag" par l'Union des métiers et industries de l'hôtellerie du Bas-Rhin qui permet d'emporter les restes à l'issue du repas.

Les coordonnées et adresses des commerces, restaurants et acteurs du Zéro déchets sont disponibles sont répertoriés dans l'annuaire et la carte du Zéro déchets / site Objectif Z (<https://objectifz.strasbourg.eu>.)

b) Développer le réemploi et la réparation : Déchèteries – Recycleries – Ressourceries

Classement CODEV	Propositions	Thématique
Monde de l'entreprise, de l'industrie	46.4% Mettre à disposition des E&I des hangars pour y déposer leur reliquat de chantier (carrelage, bois, métaux ...), ou des tiers lieux pour rendre accessibles ces reliquats de chantier tous les citoyens	Déchèteries - recycleries
Sphère privée	73.6% Installer dans toutes les communes/quartiers de l'EMS des chalets ou des conteneurs de proximité pour déposer, récupérer, échanger les petits encombrants (livre, petit meuble, bibelot, petit électroménager, pot de peinture ...)	
	Permettre à des citoyens de récupérer ce qui peut encore les intéresser dans les déchetteries	
Univers des politiques	60.7% Permettre la dépose, en déchetterie et déchetterie mobile, de pneus et autres produits "spéciaux"	
	51.8% Soutenir (mise à disposition de local, aide financière ...) et implanter des recycleries/ressourceries de proximité	
	44.6% Proposer dans les déchetteries, 2 types de containers : un pour les objets récupérables par les associations ou les citoyens eux-mêmes (meubles, bibelots non abimés, plantes déracinées, pots de peinture entamés ...) et un pour le déchet ultime	
	42.9% En déchetterie, mettre plus de bennes pour le recyclage et former les agents pour orienter le citoyen plutôt vers ces bennes	
	41.1% Installer à côté de chaque déchetterie une recyclerie/ressourcie	
Monde de l'entreprise, de l'industrie	44.6% Cartographier les E&I qui proposent sur site la réparabilité des biens vendus	Réparation
Sphère privée	48% Soutenir les initiatives éco-citoyennes, dans l'EMS, multiplier et encourager les associations et entreprises de recyclage, ré-emploi, réparation, ré-utilisation	

5

Environ 10% des propositions s'inscrivent dans le développement du réemploi avec des propositions qui portent principalement sur un souhait d'évolution des déchèteries vers des recycleries ou ressourcie de manière à favoriser la récupération des objets encore récupérables plutôt que leur recyclage ou traitement.

La configuration et la taille des déchèteries actuelles de l'EMS ne permettent pas d'ouvrir des espaces de récupération directe pour l'usager : d'éventuelles évolutions en ce sens doivent faire l'objet d'études de faisabilité en 2024 /2025.

Quasiment toutes les déchèteries fixes de l'Eurométropole sont cependant équipées d'un conteneur EMMAUS permettant le dépôt des objets réemployables avec, en 2022, 4 470 objets collectés dont 42% ont été réemployés. L'Eurométropole a également soutenu EMMAUS MUNDO pour le déménagement à Bischheim et le développement de la Recyclerie coopérative et solidaire qui vise à doubler tant l'accueil des personnes en insertion (de 55 à 120) que les capacités de collecte de dons pour atteindre 3 000 tonnes à horizon 2025. On trouve également dans toutes les déchèteries des conteneurs pour les déchets d'équipement électrique et électronique récupérés et remis en état ou réutilisés pour pièces par ENVIE.

L'Eurométropole a par ailleurs mené une étude portant sur la capacité de développement du réemploi en déchèterie de manière à encore optimiser les filières à l'avenir (CAP3C) : ils apparaît néanmoins que les marges de réemploi sur les déchets actuellement collectés en déchèteries sont relativement faibles.

L'axe 2 du plan d'action Zéro déchets 2021-2026 « Prolonger la durée d'usage par le réemploi et la réparation » s'inscrit par ailleurs dans une perspective plus large du Réemploi avec notamment

- **Le développement de la filière de réemploi des textiles, linges de maison et chaussures** : le partenariat développé avec 4 opérateurs conventionnés (Vétis, le Relais Est, Horizon Amitié-Solibat et Emmaüs Mundo) a permis de collecter en 2022, 2 379t soit 4,6 kg par habitant avec un taux de réemploi supérieur à 60% soit l'une des plus belles performances des grandes collectivités.
- **Le développement de la filière de réemploi des cycles** : dans le cadre d'une convention avec 6 opérateurs, plus de 4 800 vélos et épaves collectées dont 3 500 qui ont pu être revendus après réparation.
- **Le développement de la filière de réemploi du matériel informatique et numérique** : une structuration et un soutien dans le cadre d'un SIEG à l'instar de ce qui a été fait sur d'autres filières ; le soutien à Humanis qui développe une activité de remise en état de matériel informatique tout en soutenant les publics en situation de fracture numérique sur le territoire de l'EMS.

- **La promotion des lieux et structures de réparation** : le développement avec la Chambre des Métiers d'Alsace du réseau Répar'acteur (52 réparateurs labellisés sur le territoire) ainsi que le soutien de plusieurs projets en faveur de la réparation dans le cadre de l'appel à projets Zéro déchets avec par exemple Cybergrange (mise en place d'un Repair Café), Creative Vintage (boutique solidaire et éphémère dans la galerie commerciale Auchan Illkirch avec des produits d'une vingtaine de partenaires locaux, animation d'ateliers créatifs à base de matières récupérées...) ou encore le soutien à ENVIE, acteur implanté depuis les années 80 sur le territoire de l'EMS.

Les coordonnées et domaines d'intervention des acteurs de la réparation et du réemploi sont répertoriés dans l'annuaire et la carte de la Réparation / site Objectif Z (<https://objectifz.strasbourg.eu/carte/les-adresses-utiles-zero-dechet>).

c) L'espace public : des attentes sur le développement des corbeilles, la responsabilisation et la sanction des incivilités

Classement CODEV	Propositions	Thématique
Espace public	55,5% Installer des conteneurs de tri, papier/cartons, verre dans tout espace public, restaurants/épiceries, centres sportifs, socio-culturels, écoles, mairies Plus de poubelles et de cendriers dans les rues	Espace public
Monde de l'entreprise, de l'industrie	53.6% Imposer aux commerçants la présence de poubelle(s) en extérieur dont ils auraient la gestion, pour la restauration rapide en particulier Pas assez de poubelles dans certaines activités (restauration rapide) Plus de poubelles extérieures	
Sphère privée	60.4% Sanctionner les infractions lors de constat de dépôts illégaux de déchets, y compris les mégots, les dépôts d'ordure au pied des poubelles Développer le nombre de poubelles dans la rue	
Univers des politiques	Poubelles devant tous les lieux publics, d'abord devant toutes les mairies	

L'Eurométropole comptabilise près de 5 000 corbeilles sur les voies et place publiques et 6 000 corbeilles dans les parcs et les jardins ce qui représente un ratio d'une corbeille pour 45 habitants sur le territoire, soit un taux supérieur à la moyenne nationale et aux grandes collectivités.

Aujourd'hui, la tendance dans les grandes collectivités est plus de diminuer leur mise en place au profit de dispositifs permettant trier de grand volumes, évolution qui s'inscrit dans le cadre de la loi AGECE, précédemment citée, qui vise à développer le tri sur l'espace public d'ici 2022.

L'EMS travaille également en ce sens avec une première expérimentation sur le marché de Noël de Strasbourg 2023 et, en parallèle, la possibilité de récupérer des mégots afin qu'ils ne soient pas jetés au sol.

Concernant les mégots, l'EMS a établi un plan de lutte contre les mégots jusqu'en 2027 avec, début 2024, l'implantation de 262 cendriers à chaque arrêt de tram et du BHNS ainsi que dans 10 communes de la métropole puis courant de l'année, à proximité des commerces les plus producteurs de mégots pour être étendu en 2025 au niveau des établissements du secondaire et de l'université. Par ailleurs, des cendriers de poche ont été distribués tout au long de l'année sur des événements et via des associations de Cleanwalk (3000 ex) ainsi que via le réseau des buralistes avec 40 000 cendriers distribués à l'occasion du marché de Noël 2022 par les buralistes de la grande Ile et du quartier gare. Cette opération sera reconduite pour le marché de Noël 2023.

En matière de sanctions, l'éco-brigade de Strasbourg mène une surveillance active sur les problématiques de propreté urbaine avec, en 2023, 503 verbalisations pour des dépôts sauvages. La question des incivilités fait régulièrement l'objet de campagnes d'affichage, avec notamment la dernière en novembre 2023 "Par terre, c'est Game over".

Enfin, s'il n'est juridiquement pas possible d'imposer aux commerçants de gérer des corbeilles sur l'espace public, la collectivité a mis en place récemment une convention avec les Mac Donalds afin qu'ils contribuent au ramassage des déchets provenant de leur activité. Ce dispositif devrait être élargi en 2024 à d'autres acteurs de restauration rapide.

d) Les collectes et dispositifs de collecte

Classement CODEV	Propositions	Thématique
Sphère privée	Composteur commun dans les immeubles, en veillant à utiliser des modèles qui n'attirent pas les nuisibles	Dispositifs de collecte
	49,6% Pour répondre à l'absence de place dans les petits logements, fabriquer et mettre à disposition une poubelle de tri individuelle à étages pour le verre, carton, plastique, biodéchet, bouchons, autres avec des camions bennes adaptés	
	47,6% Installer des conteneurs de déchets enterrés dans toutes les zones à forte densité humaine	
Distribuer gratuitement des bacs à compost et récupérateurs de pluie		
Univers des politiques	60.7% Uniformiser, dans les 33 communes de l'EMS, les pratiques en matière de gestion des déchets et standardiser les poubelles sur l'EMS	
	Poubelles jaunes dans toutes les communes	
	Multiplier les endroits de collecte	

7

Les règles en matière de tri des déchets sont uniformes sur tout le territoire de l'EMS, par contre les dispositifs pour les collecter sont adaptés aux territoires, à la typologie des habitats et aux besoins des habitants avec notamment :

- L'installation de conteneurs enterrés dans les quartiers prioritaires de la ville avec 473 conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service en 2022 : ce dispositif permet d'améliorer sensiblement la qualité du tri dans les secteurs d'habitat dense.
- Une étude en cours sur les collectes de tri dans les communes et une expérimentation prévue en 2024 dans quatre communes de l'Eurométropole. Ces expérimentations visent à définir le dispositif le plus adapté à déployer sur ces territoires entre des points d'apport volontaires plus adaptés à l'extension des consignes de tri ou de la collecte de bacs en porte à porte.

Enfin, si la collectivité n'a pas vocation à fournir des poubelles de tri individuelles, des sacs et bioseaux sont néanmoins fournis à chaque foyer dans le cadre du développement de la collecte des biodéchets et une réflexion s'engage pour la fourniture de sacs de pré-collecte pour les habitants des communes disposant du tri en points d'apport volontaire. Il existe par ailleurs un dispositif de subventions pour l'achat de composteurs individuel ainsi que l'accompagnement pour l'installation de composteurs collectifs.

II. Communiquer, sensibiliser, mobiliser et associer les acteurs pour accompagner les changements des pratiques des habitants

Classement CODEV	Propositions	Thématique
Espace public	Toucher l'ego des citoyens en mettant des panneaux dans chaque commune précisant le nombre d'habitants, le poids des recyclages collectés, ratio (avec des smiley), classement des communes entre elles	Communication
	Inciter à consommer moins et mieux	
	Expliquer les enjeux derrière le tri sur notre santé et l'éco système	
	Communication percutante « moins je consomme moins je pollue » ..	
	Utiliser des nudges	
	Ne pas culpabiliser le citoyen	
Sphère privée	44,5% Exposer en place publique de chaque commune de l'EMS un ballot de déchets (avant tri) et un ballotin de déchets sanction pécuniaire)	Communication
	51.8% Informer le citoyen du coût réel et précis quant à la gestion de ses propres déchets	
	45.8% Diminuer la taxe d'ordures ménagères pour les particuliers et les collectifs (immeubles ou groupe d'immeubles)	
	51.8% Informer, une fois l'an, le citoyen des quantités de déchets traités, de l'efficacité du tri par commune ...), des	
Univers des politiques	42.9% Oser les slogans accrocheurs dans des campagnes publicitaires "choc" (p.e. « Maman, pourquoi tu jettes ton mégot dans le caniveau ? » Et sur un autre plan, « les mégots s'amoncellent dans nos cours d'eau", "Papa, pourquoi tu jettes de la nourriture ? Ou encore, passer à la télévision des émissions sur la famine ...	Communication
	Campagne publicitaire choc	
	Campagne publicitaire plus ciblée	
Sphère privée	Veiller à la lisibilité des consignes de tri sur les poubelles (mettre aussi ce qu'il ne faut pas jeter dans la poubelle jaune par exemple, par des modalités de communication visuelle)	Information tri
	Distribuer en même temps que le calendrier des collectes, les consignes de recyclage (exemples concrets : ce qu'il faut faire et mettre, ce qu'il ne faut pas mettre, où le mettre exactement sur l'EMS, horaires d'ouverture des déchetteries)	
	Faire un site internet EMS dédié au tri avec un ensemble d'info (toutes les bennes de tri existantes pour tous les types de déchets produits par un foyer, avec des infos sur l'ouverture de ces lieux)	
	Ouvrir les centres de tri au public, informer des efforts faits par les industriels et particuliers	
Univers des politiques	57.1% Illustrer, par des images et des exemples, les poubelles de tri ; ce qui y est admis (p.e. dosette de café, boîte de lait maternisé), ce qui y est refusé (p.e. pot de peinture)	Information tri
Espace public	Nettoyage annuel dans chaque quartier et exposer plusieurs jours les déchets ramassés « Votre quartier, vos déchets, votre responsabilité, et maintenant qu'allez-vous faire ? »	Mobiliser
	49.3% Inciter le citoyen à être acteur d'une opération zéro déchet plutôt que spectateur	
	Dans les cités, organiser un challenge par immeuble	
Monde de l'entreprise, de l'industrie	Encourager les entreprises qui vont dans le sens zéro déchet (les comportements des professionnels se reportent dans le foyer familial)	accompagnement professionnels
	44.6% Mettre à l'honneur les E&I qui mettent en place de façon pérenne des actions éco responsables (remise de prix par exemple)	

Avec environ un tiers des propositions portent sur la communication et l'information au sens large, depuis l'information sur les gestes de tri jusqu'à une mobilisation des citoyens, la contribution du Conseil du Développement souligne l'importance de l'accompagnement des usagers au changement des pratiques.

La communication balaye un champ très large, qu'il s'agisse de campagnes institutionnelles génériques, d'actions de communication plus ciblées voir très ciblées à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble : à chaque fois, la communication accompagne et s'ajuste en fonction des besoins.

La communication générale relative aux déchets s'inscrit dans un plan de communication global de l'Eurométropole sur ses différentes politique publiques et projets avec des campagnes de communication annuelles ou plus ciblées, notamment lors du passage à l'extension des consignes de tri ou dans le cadre du déploiement de la collecte des déchets alimentaires ou encore une campagne dédiée aux écogestes en 2022.

Ainsi, la communication autour de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets au mois de novembre marque un temps fort chaque année qui fédère communes, associations et grand public autour de la thématique déchet et invite chacun à son niveau à un changement de comportement.

Enfin, le service Collecte et valorisation des déchets développe différents dispositifs pour sensibiliser et accompagner en proximité les changements de pratiques des usagers.

a) L'édition et la diffusion des différents supports d'information et de sensibilisation

Plaquettes et flyers consignes de tri, autocollants Stop Pub, calendriers de collecte... mais également guide de fabrication des produits ménagers, du compostage, fiches recettes Stop au gaspillage, guide mes écogestes en adresses ... la palette d'outils et de supports d'informations à l'utilisateur est large. Tous ces supports sont diffusés lors des campagnes de sensibilisation en porte à porte ou des manifestations organisées tout au long de l'année dans les quartiers et communes, les Centres sociaux-culturels et médiathèques... et sont également disponibles dans les mairies ou sur le site <https://objectifz.strasbourg.eu>.

b) Sensibilisation de la population

La sensibilisation de la population passe principalement par des actions en proximité avec notamment menés soit par le service soit avec des partenaires :

- **Des campagnes de sensibilisation en porte à porte** qui portent principalement sur le tri et la bonne gestion des déchets (gestion des encombrants, informations sur les déchèteries). En 2022, plus de 53400 foyers ont été démarchés, principalement à Koenigshoffen, la Montagne verte, le quartier Tribunal-Contades, le quartier du Conseil des Quinze, la Krutenau ainsi que dans certains quartiers d'Illkirch-Graffenstaden, de Schiltigheim et de Bischheim. Lors de leur passage, les ambassadeurs du tri effectuent également une vérification des locaux poubelles avec une mise à jour des consignes de tri et une adaptation des conseils au regard des principales erreurs de tri identifiées.
- **L'information et la distribution de bioseaux** dans le cadre de l'accompagnement du déploiement de la collecte des déchets alimentaires : 54 212 foyers concernés en 2023 avec un taux de distribution des bioseaux "en main propre" de 67%.
- **L'organisation de manifestations ou d'évènements** pour aller à la rencontre des habitants afin de leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets. Ainsi par exemple dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets (SERD), plus de 50 manifestations organisées sur tout le territoire avec des ateliers (réparation, Brico-récup, compostage, opération vélo, cuisine, ...), des visites de sites, des ciné-débats, conférences et autres actions diverses (événements, rencontres, collecte de jouets, vide dressing, braderies, goûter zéro déchet, Cleanwalk, portes ouvertes, stands de sensibilisation ...).
- **L'éducation à l'environnement en milieu scolaire**. Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui les souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets ou de lutte contre le gaspillage alimentaire avec un catalogue de 69 références. Une animatrice de l'environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

c) La création et l'animation de réseaux de relais en proximité

- **Animation du réseau des référents éco-citoyenneté avec les communes de l'Eurométropole** : créé en 2018, le réseau regroupe 28 communes adhérentes avec un programme de formation et d'évènements, l'accompagnement ainsi qu'une newsletter mensuelle.
- **Constitution d'un réseau de personnes relais** avec des représentants des bailleurs sociaux, d'associations, de régies de quartiers, de centres médico-sociaux, de syndicats ou de citoyens. Créé en 2023, ce réseau mobilise aujourd'hui environ 70 participants avec un partage d'informations et d'expériences, des actions de formations, des animations ainsi qu'une newsletter.
- **En interne à la collectivité : création d'un réseau des ambassadeurs de la transformation écologique** pour animer et diffuser en transversalité les sujets relatifs à la transformation écologique dans les politiques publiques et l'action de la collectivité.

Ces réseaux peuvent également accéder à un catalogue d'animations éco-citoyennes gratuites, bénéficier de formation aux éco-manifestations ou accéder au catalogue et outils des animations déchets.

d) La mobilisation et le soutien des acteurs du territoire pour favoriser et accompagner les initiatives au plus près des besoins

La collectivité développe également trois appels à projets pour soutenir des associations ou structures coopératives qui agissent sur le territoire et qui souhaitent engager des actions innovantes en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, de l'éducation à l'environnement ou du compostage

Ainsi, la 4^{ème} édition de l'appel à projets Zéro déchets a permis de soutenir 21 projets en 2022 pour un montant d'aides s'élevant à 140 000€ au total. Cet appel à projet est en réel essor avec un nombre de projets et un budget multiplié par deux par rapport à la précédente édition.

Sur des actions ponctuelles, la Collectivité peut mettre à disposition des moyens dans les opérations citoyennes de nettoyage sur l'espace public avec les bennes d'Osterputz dans les communes ou la fourniture de pinces pour les opérations Cleanwalk.

e) Le soutien aux acteurs économiques du territoire

Les acteurs économiques sont des producteurs et des leviers importants dans le cadre de la réduction des déchets et différents dispositifs sont développés pour les mobiliser ou les accompagner.

Ainsi, en 2022 a été lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Création de plateformes de réemploi et recyclage des matériaux du BTP" qui a suscité 14 réponses dont 5 plateformes de réemploi multi-matériaux. Le gisement potentiel a été estimé à environ 2,2 millions de tonnes sur l'Eurométropole dont 2% de potentiel de réemploi.

Par ailleurs, des dispositifs sont prévus pour accompagner les artisans et petites structures qui souhaitent s'engager dans des démarches visant à réduire leur impact environnemental sans toujours savoir comment s'engager ou en avoir les moyens avec :

- La mobilisation des artisans en partenariat avec la CMA : **le label Repar'acteurs** : ce signe de reconnaissance permet de constituer un réseau local d'artisans de la réparation dans le double objectif de faire perdurer les savoir-faire des artisans de la réparation et de faire évoluer les comportements des consommateurs. 52 réparateurs labellisés à ce jour
- **Le label éco-défi artisans** : un dispositif développé en partenariat avec la Chambre des métiers d'Alsace et le soutien de l'agence de l'Eau Rhin-Meuse. Les candidats doivent réaliser 3 actions dans les 43 proposées en 6 thématiques : l'eau, l'énergie, les déchets (suivre, réduire, trier, réparer, acheter d'occasion, donner...), le choix des produits, les transports, le volet sociétal. Ils doivent justifier de la réalisation d'un nouveau défi chaque année pour conserver leur labellisation. 12 lauréats en 2022.
- Lancement en 2022 du **dispositif Start RSE** dans le cadre du Pacte pour une économie locale durable. Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif vise à aider les petites entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche RSE : accompagnement, soutien financier... Différents types de projets peuvent être soutenus y compris des projets liés à l'économie circulaire et à une meilleure gestion des déchets.

En conclusion

Concernant les flux, en 2022, l'Eurométropole de Strasbourg a collecté 402,6 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant soit une baisse de plus de 10 % par rapport à 2018, l'objectif de 421 kg/an/hab. fixé par le PLPDMA pour 2026 étant déjà dépassé. La poubelle d'OMR a baissé de 10% depuis 2018 pour atteindre 224 kg/an/hab. en 2022, l'objectif défini à la fin du plan Climat étant de 170 kg/an/hab. à échéance 2030 soit une baisse de 50% entre 2010 et 2030. Cette diminution du poids du bac bleu a vocation à se poursuivre les prochaines années avec

l'impact depuis janvier 2023 de l'extension des consignes du tri et du développement de la collecte des biodéchets.

Après la mise en place de l'extension des consignes de tri et le déploiement de la collecte des déchets alimentaires, l'enjeu de la collectivité est de pérenniser et d'amplifier cette baisse, ce qui suppose à la fois d'inscrire les changements de comportements et nouvelles pratiques dans la durée et d'étendre ces changements à des usagers et habitants qui se sentiraient aujourd'hui moins concernés.